MAIRIE
DE
MONTRÉSOR

MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
À :

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le mercredi 18 juin 2025 à 20h00.
Dates de convocation et d'affichage : 13 juin 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 11. Présents : 08. Votants : 10. Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Membres présents : Mmes BEGUIN BISIAUX. M.M. ARCHER COURATIN GALLAIS GAULTIER POUIT TOURATIER.
Absents : Mmes JUILLET, SOUVERIN. M.MOUSNY.
M. Gilles MOUSNY a donné pouvoir à M. Keith ARCHER.
Mme Sophie SOUVERIN a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.
Secrétaire de séance : M. Franck GALLAIS.
Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Rétrocession des concessions MINOIS et GIRARD à la commune de Montrésor.
- Attribution d'une concession de 50 ans à Mme Véronique SAINT-OLIVE.
- Modification de la concession DOMINE-CLEMENT de particulière en collective.
- Remise en état de la jauge de la chaudière de la Poste par l'entreprise BOILEAU pour un montant de 482, 28 € TTC.
- Solde de l'indemnisation des dommages de l'inondation de mars 2024 par l'assureur Groupama pour un montant de 798, 73 €.

Points d'information.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 25 avril 2025. Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Intercommunalité

1. Approbation du rapport de consommation Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) 2021-2022.
   La communauté de communes Loches Sud Touraine a choisi de réaliser un rapport unique sur l'ensemble du territoire sur la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Fonciers pour les années 2021-2022 et invite chaque commune à délibérer sur ce rapport.
   Délibération.
   Le Conseil municipal approuve le rapport ENAF réalisé par Loches Sud Touraine pour les années 2021-2022.
2. Fusion des R.P.I.
   Terrecole invite le Conseil à décider la sortie de la commune de Montrésor du regroupement pédagogique de l'Indrois et à approuver le projet de création du regroupement pédagogique intercommunal du Montrésor.
   Délibération.

Le Conseil décide la sortie de la commune de Montrésor du regroupement pédagogique de l'Indrois et approuve le projet de création du regroupement pédagogique intercommunal du Montrésor.

Gestion des bâtiments communaux

3. Adhésion au groupement de commandes maintenance des défibrillateurs automisés externes.
   La communauté de communes Loches Sud Touraine propose aux communes membres d'adhérer au groupement de commandes pour assurer la maintenance des défibrillateurs automatisés externes et potentiellement en acheter de nouveaux.
   Délibération.
   Le Conseil adhère au groupement de commandes à partir du 1er septembre 2025 pour une durée de 4 ans.
4. Remise en état de l'installation campanaire à la collégiale Saint-Jean Baptiste.
   L'entreprise GOUGEON présente une proposition à 2 882, 40 € TTC.
   Délibération.
   Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise GOUGEON.
5. Remplacement d'une baignoire par une douche appartement n°5 de la résidence communale 23, Grande Rue.
   L'entreprise BOILEAU présente une offre à 3 523, 74 € TTC. Les conseillers souhaitent un aménagement identique pour l'appartement n°6. Les deux opérations feront l'objet d'une décision.

Gestion des espaces publics

6. Classement des caves rue Abel Marinier en biens sans maître.
   Mme Constance MEYER, propriétaire riveraine des caves instables rue Abel Marinier, souhaite les acquérir. Pour aboutir dans sa démarche, la commune de Montrésor doit classer ces caves en biens sans maître. La commission communale des impôts directs a donné son accord dans sa réunion du 13 juin 2025.
   Délibération.
   Les conseillers décident l'engagement de la procédure de biens sans maître.
7. Mise en lumière du château et de la collégiale Saint-Jean Baptiste.
   La présente question est reportée dans l'attente de l'étude correspondante demandée par le SIEIL 37.
8. Déploiement d'une carte interactive *Plus Beau Village de France* dans la commune.
   L'association *Plus Beaux Villages de France* propose par convention la mise en place d'une carte interactive pour orienter et accompagner les visiteurs : données actualisées, itinéraires de découverte, kit de communication... Une contribution de 100 €/an est demandée à chaque village.
   Délibération.
   Les conseillers approuvent la convention avec les Plus Beaux Villages de France pour la mise en place d'une carte interactive.
9. Demande d'emplacement sur le marché du samedi matin.
   Mme Célia LEFORT demande l'autorisation de la vente de fromages de chèvre sur le marché du samedi matin.
   Délibération.
   Le Conseil municipal accepte la proposition de Mme Célia LEFORT.
10. Aménagement de la rue de Chemillé.
    Le projet global de création/restauration des liaisons douces avec végétalisation a reçu le soutien financier de l'Etat – DETR – pour une subvention de 38 000 € et du Conseil départemental – FDSR – pour un montant de 22 646 €.
    Dans le cadre du chantier, un supplément lié à l'enrobé d'environ 2 000 € est attendu.
11. Validation du projet CRST 2026-2028 mise en valeur des itinérances du centre village.
    Délibération.
    Le Conseil municipal décide de présenter la mise en valeur des itinérances du centre village au projet CRST 2026-2028, comprenant notamment la reprise de la Grande Rue et de la rue Branicki pour un coût estimé à un million d'euros.
12. Proposition d'achat de terrains communaux à Montigny par l'entreprise RIBREAU.
    Délibération.

Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de l'entreprise RIBREAU. Il s'agit d'un accord de principe dans l'attente des procédures à venir.

13. Projet d'écopaturage à la Maladrerie.
    En lien avec le collège, des moutons seront installés au niveau de la Maladrerie.
14. Demande de *la Pie Recyclerie* pour la pose d'un box destiné au recyclage des meubles.
    Les conseillers donnent leur accord pour une installation à titre provisoire.

Budget

15. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°1.
    Délibération.
    Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°1 portant virement de crédits.

Questions diverses

- Une desserte touristique estivale empruntant Montrésor sera mise en place entre Loches et Beauval.
- Les problèmes de connexion fibre dans le village sont présentés aux conseillers présents.

Affiché le 23 juin 2025 conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.